

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF

**AVIS PUBLIC**  
**MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**  
**2022-2023-2024**

Conformément à l'article 43 de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole (L.Q. 2020, chapitre 7)* et à l'article 75 de la Loi sur la fiscalité municipale (R.L.R.Q. chapitre F-2.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Le rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Ubalde déposé le 27 janvier 2022 pour les exercices 2022-2023-2024 a été modifié au moyen d'un certificat global en application du premier alinéa de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole (L.Q. 2020, chapitre 7)* afin de tenir compte des modifications prescrites par l'édition 2022 du Manuel d'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions fiscales applicables aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*.
2. L'ensemble de ces modifications ont été effectuées au moyen d'un certificat global et elles auront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit au début de la deuxième année du présent rôle.
3. Aucune demande de révision ne peut être formulée, ni aucun recours en cassation ou en nullité ne peut être exercé à l'égard de ces modifications.

Municipalité de Saint-Ubalde, ce 20 septembre 2022.



Julie Francoeur  
Directrice générale et greffière-trésorière



Handwritten text at the top right of the page, possibly a date or reference number.

Handwritten title or header text in the upper middle section of the document.

First paragraph of handwritten text, starting below the title.

Second paragraph of handwritten text.

Third paragraph of handwritten text.

Fourth paragraph of handwritten text.

Fifth paragraph of handwritten text.



Handwritten text below the seal, possibly a signature or official statement.

Handwritten signature or name in the lower right area.

Handwritten text below the signature, possibly a date or title.